

Droit des Personnes	 Cycle de formation Liquidation des régimes matrimoniaux	2009 2010 2011
------------------------------------	--	-------------------------------



Formateurs			Dates	Lieu de formation Carpentras
Jean Marie BALDO Avocat au barreau de Nîmes	Christian CAMPELS Notaire honoraire Maître de conférences associé à la faculté de droit de Clermont Ferrand	Séverine CABRILLAC Professeur à la faculté de droit de Montpellier		
Aspects fiscaux et patrimoniaux du couple marié Présentation de la règle Cas pratique			14 Décembre 09	
Le choix d'un régime Le régime légal et les régimes conventionnels de communauté Communauté universelle Clause d'attribution ou de préciput Le régime de participation aux acquêts La séparation de biens Présentation d'un compte de liquidation Présentation de la règle Cas pratique			22 Février 10	
Détermination des propres et de l'actif commun Présentation de la règle Cas pratique			7 Mai 10	
Le passif de communauté A titre définitif ou à charge de récompense Le cas du cautionnement ou de l'emprunt Cas pratique			11 Juin 10	
Les comptes de récompense Présentation de la règle Cas pratique			13 Septembre 10	
Liquidation de l'avantage conventionnel dans les communautés conventionnelles Présentation de la règle Cas pratique			15 Octobre 10	
Liquidation de participation aux acquêts Présentation de la règle Cas pratique			22 Novembre 10	
Le compte d'indivision Imputation du paiement des échéances d'emprunt, indemnités d'occupation Présentation de la règle Cas pratique			21 Janvier 11	
Liquidation du régime séparatiste Présentation de la règle Cas pratique			4 Février 11	
Détermination de la règle applicable en droit international privé Présentation de la règle Cas pratique			7 Mars 11	

Le Barreau de Carpentras a souhaité mettre en place en partenariat avec l'EFACS cette formation programmée sur 15 mois et donnée sur place. Une prise en charge par l'Ordre du complément du coût met cette formation à la portée de tous les avocats du Barreau.

Il nous est apparu essentiel de permettre aux avocats de revenir à une activité qu'ils n'auraient jamais dû laisser aux seuls notaires, alors que la liquidation des régimes matrimoniaux faisant suite aux procédures de divorce, est une activité très complémentaire pour les avocats du "Judiciaire".

J'invite tous mes confrères bâtonniers à mettre en place cette formation dans leur Barreau.

Louise-Hélène BENSOUSSAN
Ancien Bâtonnier du Barreau de Carpentras